

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

---

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD193

présenté par  
Mme Violland, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« moyenne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence et de coordination avec l'amendement précédent qui se proposait de mentionner la faible durée de commercialisation.